

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20221005-2022_086_BC_3-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : **16** L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Nombre de présents : 11 **Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 2 **Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON**

OBJET

AFFAIRE N°2022_086_BC_3
Avenant n° 1 à la convention
d'objectifs et de moyens entre le
CAUE et le TCO pour 2022-2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise
DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard
MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - Mme Mireille MOREL-COIANIZ

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M.
Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Bruno
DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/10/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_086_BC_3 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE CAUE ET LE TCO POUR 2022-2023

Le Président de séance expose :

- **Contexte**

Par convention en date du 27 avril 2022, le TCO a réactivé son partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de La Réunion afin de pouvoir bénéficier de l'expertise et des compétences de l'association en matière de paysage, d'urbanisme, d'aménagement et d'architecture en faveur d'un certain nombre de projets réalisés sur notre territoire.

La convention de partenariat conclue a pour objet de décliner les modalités d'accompagnement technique du CAUE pour la promotion d'un cadre de vie agréable et harmonieux, l'association mettant à disposition du TCO le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et son expérience de conseil à la maîtrise d'ouvrage et d'aide à la décision.

La participation financière à l'activité du CAUE initialement prévue par le TCO portait sur une subvention de 10 000 € pour une période de 12 mois (à cheval sur 2022-2023), le programme d'actions attendu concernant essentiellement un soutien à la Régie des Ports de Plaisance en matière d'amélioration des espaces et des biens du port de plaisance de Saint-Gilles-les bains (appui à la définition de prescriptions architecturales sur les façades et d'ambiances de terrasses pour les porteurs de projets).

Ce volet en partie réalisé nécessite davantage d'accompagnement du CAUE pour son achèvement (mise à jour du livret de préconisations architecturales et le développement de scénarii plus aboutis sous forme d'intentions d'aménagement et de traitement du domaine public entrées de site, végétalisation, ombrage...).

En outre, d'autres besoins d'appui ont depuis été identifiés par notre établissement :

- d'une part, en faveur de la Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale, pour l'élaboration d'un document pédagogique à destination des aménageurs, services d'urbanisme, droit des sols et des architectes permettant de traduire en matière d'aménagement la recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) relative à la sécurité des personnels, usagers et riverains lors de la collecte des déchets en porte-à-porte (aires de retournement en cas d'impasse, inclinaison et ruptures de pentes, gabarits des voies, lieux de présentation des déchets...);
- et, d'autre part, dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire intercommunale, pour la production de diagnostics en marchant afférents au cadre de vie et à la valorisation des patrimoines architecturaux sur les centre-villes de Saint-Paul et La Possession.

- **Objet de l'avenant proposé**

L'avenant proposé à la convention porte donc sur la **modification du plan d'actions prévisionnel et sur la révision à la hausse de la contribution générale du TCO à l'activité du CAUE**, le montant de sa participation volontaire et forfaitaire passant d'un montant de 10 000 € à **20 000 € (Vingt mille Euros)**.

- **Financement**

Le TCO apportera au final au CAUE une participation volontaire de 20 000 € à titre de contribution générale à l'activité de l'organisme pour la période 2022-2023. Le CAUE ayant bénéficié d'un versement de 5 000,00 € à la signature de la convention initiale, la participation financière restante du TCO sera versée en deux temps : 5 000,00 € à la signature de l'avenant n° 1, puis le solde sur présentation du bilan d'activité, soit 10 000 € au maximum.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/09/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 25/08/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention de 20 000 € au CAUE au titre d'une contribution générale à son activité, pour l'exercice 2022-2023 ;

- VALIDER le projet d'avenant y afférent ;

- AUTORISER le Président à signer ledit avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre le CAUE et le TCO pour l'exercice 2022-2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président